



INSTALLATION DES INSTANCES DU PARC NATUREL RÉGIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 02 33 71 65 42 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr

Chargé de la communication digitale et de la presse

LES INSTANCES DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Créé en 1991 et situé sur les départements de la Manche et du Calvados, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin aspire à devenir un territoire-pilote des transitions (écologique, énergétique, alimentaire, climatique...) en Normandie.

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin fonctionne comme un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte. Il associe différents échelons de collectivités : 110 communes de la Manche et du Calvados, le Conseil départemental du Calvados et le Conseil départemental de la Manche, le Conseil régional de Normandie.

Lors de l'assemblée générale, les élus élisent **les 58 membres du Comité syndical, selon les 4 collèges.**

Le Comité syndical est l'instance de gestion du syndicat mixte. Il vote le budget et approuve le compte administratif. Il décide des grandes orientations.

Le bureau prépare l'ensemble des décisions présentées en comité syndical. Le bureau est l'instance de travail et de débat, de suivi des programmes d'action, de gestion courante de la structure et de son équipe. Il se compose de **23 membres dont un Président et quatre Vice-Présidents**

ÉLECTIONS DU 10 OCTOBRE 2020

Suite aux élections municipales et intercommunales de 2020, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a réinstallé ses instances du Comité Syndical et du Bureau conformément à ses

statuts modifiés le 4 mai 2017. Ces élections se sont déroulées le samedi 10 octobre 2020.

Le matin, les 150 élus du collège des communes ont voté pour leurs représentants au Comité syndical du Parc naturel régional. Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, ils étaient répartis géographiquement sur quatre lieux : Créances, La Cambe, Pont-Hébert et Saint-Hilaire-Petitville.

L'après-midi, les 58 membres élus du Comité syndical (collèges des communes, communautés de communes, conseillers départementaux et conseillers régionaux) se sont réunis à Saint-Côme-du-Mont pour élire les 23 membres du bureau.



Puis, les membres élus du bureau ont élu le Président et les Vice-Présidents du Parc naturel régional.



LES 23 MEMBRES ÉLUS DU BUREAU

Collège des Communes (8 membres)

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise)
Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer)
Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages)
Aurélien MARION (Appeville)
Yann MOUCHEL (Varenguebec)
Jean-Marie POULAIN (Montsenelle)
Gérard TAPIN (Marchésieux)
Valérie TORTEL (Gorges)

Collège des Communauté de Communes ou d'agglomération (3 membres)

Jean-Claude COLOMBEL (Baie du Cotentin)
Mireille DUFOUR (Isigny-Omaha Intercom)
Anne HEBERT (Côte-Ouest-Centre Manche)

Collège des Conseillers régionaux (6 membres)

Caroline AMIEL
Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Pascal MARIE
Florence MAZIER
Nathalie THIERRY
Didier VERGY

Collège des Conseillers départementaux (6 membres)

Gabriel DAUBE (Conseil Départemental Manche)
Nicole GAUDARD (Conseil Départemental Manche)
Maryse LE GOFF (Conseil Départemental Manche)
Françoise LEROSIGNOL (Conseil Départemental Manche)
Jean MORIN (Conseil Départemental Manche)
Patrick THOMINES (Conseil Départemental Calvados)

Le Président et les Vice-Présidents issus du Bureau



Président : Jean MORIN (*au centre de la photo*)
Vice-Président (Région) : Pascal MARIE (*4^e en partant de la gauche*)
Vice-Président (Département) : Patrick THOMINES (*2^e en partant de la gauche*)
Vice-Présidente (Communautés de Communes ou d'agglomération) : Anne HEBERT (*1^{ère} en partant de la gauche*)
Vice-Président (Communes) : Aurélien MARION (*5^e en partant de la gauche*)



Les informations complémentaires :

> Rubrique « Ses instances de décisions » sur le site du Parc naturel régional: <https://parc-cotentin-bessin.fr>